

ELECTRICITE DE FRANCE

Lo
M. Alain BARBERON

ETABLISSEMENT D'OUVRAGES D'ENERGIE ELECTRIQUE

Convention pour l'installation d'un poste de transformation sur un terrain mis à disposition

Poste :La Fosse

Enregistré à LOCHES (L.-et.-L.)
vol 539 folio 64 case 222, 1/4

19 JUIN 1997

Commune de :REIGNAC

Entre les Soussignés :

ELECTRICITE de FRANCE, Service National, Etablissement public à caractère Industriel et Commercial (loi du 8 Avril 1946) dont le siège est à PARIS (8è) 2 Rue Louis Murat, désigné ci-après par l'appellation "E.D.F." représenté par Monsieur JOUHANNEAU Francis Chef du Service Technique Electricité de TOURS agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.

d'une part et :

Mr et Mme LAUMONIER Hubert
28 rue du Jonceray
37130 REIGNAC

désigné ci-après "Le Propriétaire"

d'autre part :

EXPOSE :

ARTICLE 1

Le Propriétaire

met à la disposition d'E.D.F. un terrain d'une superficie de 2 m², tel qu'il figure au plan ci-annexé. (Section Z A n° 170 -pièce de la Molière)

Ce terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation, nécessaire à l'exploitation du réseau de distribution dont il fera partie intégrante.

En outre, E.D.F. est expressément autorisé à faire passer sous la voie d'accès toutes canalisations électriques moyenne et basse tension nécessaires au raccordement du poste aux réseaux de distribution.

ARTICLE 2

Pour la construction, l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, la modification ou le remplacement du poste de transformation et des ouvrages qui lui sont raccordés, "E.D.F." aura le droit de faire pénétrer sur les voies et passages d'accès au poste ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités, ainsi que tous véhicules ou engins de transport et de manipulation de matériel.

.../...